

Stratégie départementale en faveur du sport dans l'espace public

En Seine-Saint-Denis,
**les Jeux Olympiques
et Paralympiques
de Paris 2024,**

**accélérateurs
d'histoire(s)**



seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

COLLECTIVITÉ HÔTE





Amélie Oudéa-Castéra
Ministre des Sports
et des Jeux Olympiques
et Paralympiques

En organisant les Jeux olympiques et paralympiques dans moins de 500 jours désormais, c'est l'ensemble de la Nation que nous souhaitons amener à faire davantage de sport !

Pour cela, les équipements doivent être à la fois plus nombreux, plus proches, plus variés, plus accessibles... Voilà précisément toute l'ambition du plan « 5000 terrains de sport » lancé par le Président de la République en octobre 2021, que nous allons continuer de faire monter en puissance tout au long des prochains mois.

Aujourd'hui, nous faisons en sorte que la Seine-Saint-Denis, qui sera l'épicentre de la fête sportive et populaire des Jeux de Paris 2024, soit aussi celui de ce plan, que nous déployons, Etat et Agence nationale du Sport, aux côtés des élus du territoire et du mouvement sportif, dans un esprit de coopération et de confiance, et avec la volonté de lui donner une ampleur inédite afin qu'il laisse un héritage aussi utile que durable à l'ensemble de la population.



Stéphane Troussel
Président du
Département de la
Seine-Saint-Denis

A travers sa politique sportive et à l'aune de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Département entend développer fortement la pratique sportive et faire de la Seine-Saint-Denis un territoire permettant à chacun-e de s'engager dans le parcours sportif qui lui convient. Pour ce faire, la création d'une offre innovante, inclusive et durable d'équipements sportifs et de loisirs apparaît aussi nécessaire qu'attendue par la population.

Avec Zaïnaba Said-Anzum, conseillère départementale déléguée aux sports, nous souhaitons ainsi nous saisir de l'opportunité du plan « 5000 terrains de sport » porté par l'Agence nationale du sport et du foncier départemental disponible afin de mettre en oeuvre cette ambition au bénéfice des habitant-e-s de Seine-Saint-Denis.

Les principes de la stratégie départementale en faveur du sport dans l'espace public 2023-2028



Les objectifs prioritaires

- Disposer de nouveaux équipements sportifs dans un territoire fortement carencé, afin de réduire les inégalités d'accès et promouvoir la pratique sportive, notamment auprès des jeunes ;
- Doter le territoire d'équipements sportifs de proximité conviviaux et inclusifs, qui répondent à la diversité des usager-ère-s, en prenant en compte les enjeux du genre, du handicap et de l'intergénérationnel ;
- Agir pour la transition écologique en intégrant des espaces végétalisés, des solutions contre les îlots de chaleur et une démarche éco-responsable dans le choix de matériaux ;
- Développer des équipements sportifs attractifs, hybrides et innovants, qui permettent de mixer les usages et d'être ainsi des lieux de vie : art/sport, design actif, équipement ludosportif.

Les facteurs de réussite

- L'animation et la gestion des sites, permettant une utilisation mixte : pratique libre et pratique encadrée, pour un usage en autonomie, scolaire, associatif ou familial.
- La maintenance et l'entretien des sites, permettant une pratique sécurisée et agréable, tout en préservant au mieux l'équipement.

Une intervention en deux volets

- **Un soutien aux projets d'équipements sportifs de proximité des acteur-ric-e-s du territoire ;**
- **La réalisation de projets en propre sur le foncier départemental.**

Des modalités de soutien importantes autour d'équipements éligibles diversifiés

Les projets d'équipements sportifs de proximité sont financés **entre 50% et 80%** du montant subventionnable des travaux, avec un **plafond de subvention de 500 000 euros**.

Les équipements éligibles, fixes ou mobiles, sont variés :

- Skatepark, aires de glisse ou piste de roller,
- Terrains de basket 3X3, de rugby 5x5, de hand 4x4, de futsal, d'air badminton ;
- Mini terrains de cricket ou de baseball ;
- Piste de pump-tracks favorisant l'apprentissage du vélo ;
- Terrains de padel ;
- Blocs d'escalade, parcours sportif, aires de fitness, parcours sport nature ;
- Bassins mobiles d'apprentissage de la natation ;
- Éléments de design actif.

De plus, certaines clauses encourageant l'appropriation par tous et toutes sont prises en compte comme :

- La couverture et l'éclairage de plateaux sportifs ;
- Les casiers de rangements faisant office de vestiaires ;
- Des places de parking pour les personnes à mobilité réduite ;
- L'obligation d'entretenir et d'animer le site.

Autant d'éléments qui répondent aux objectifs du Département.



Un soutien aux territoires à travers un partenariat inédit entre le Département et l'Agence Nationale du Sport

4,8 MILLIONS
d'euros fléchés
vers la Seine-Saint-Denis en 2023

En 2023, le Département surdotera le plan 5000 terrains de sport de l'ANS. Cela permettra de doubler l'enveloppe financière consacrée à la Seine-Saint-Denis pour la porter à 4,8 millions d'euros.

Un guichet unique pour faciliter les projets

Le dépôt des dossiers est à effectuer auprès des services déconcentrés du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, le SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports).



12 MILLIONS
d'euros d'investissement
départemental jusqu'en 2028

Afin d'installer durablement l'enjeu de l'amélioration de l'espace public et contribuer à l'héritage olympique et paralympique du territoire, le Département entend soutenir les porteur-euse-s de projet sportifs dans l'espace public en y consacrant, entre 2023 et 2028, une enveloppe totale de 12 millions d'euros.



La réalisation de projets sur le foncier départemental

5 MILLIONS

d'euros pour la création d'équipements innovants et inclusifs sur le foncier départemental en 2023 et 2024

En complément du soutien aux collectivités, le Département ambitionne de réaliser, sur le foncier départemental disponible et sous maîtrise d'ouvrage départementale, des équipements sportifs de proximité innovants, inclusifs et durables, prévoyant des projets hybrides, notamment liés à l'art dans l'espace public.

Les équipements seront adaptés pour chacun des sites identifiés sur le foncier départemental, en prenant en compte leurs caractéristiques (environnement, accessibilité, etc...). Le type d'équipements choisis, ainsi que leurs modes d'animation et de gestion, pourra être adapté en collaboration avec les partenaires sportifs du territoire concernés (collectivités, mouvement sportif et services de l'Etat).



Retrouvez toutes les informations sur la stratégie départementale en faveur du sport dans l'espace public sur ssd.fr/sportdanslespacepublic



En Seine-Saint-Denis,
**les Jeux Olympiques
et Paralympiques
de Paris 2024,**
**accélérateurs
d'histoire(s)**


SUIVEZ-NOUS #SSD93
seinesaintdenis.fr